



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°38.

Bien cher Albinus,

Lundi 18 octobre s'est tenue la 4^{ème} séance du Conseil Municipal de cette année 2010. 14 conseillers présents. Mlle Goncalvez absente non excusée.

6 points à l'ordre du jour, plus les questions diverses, auxquels le Maire demande d'ajouter : « Constitution d'avocat suite au recours de M. le Préfet contre le PC 0730810G1005 ».

Accord à l'unanimité. Assistance toujours bien faible, tout au plus une douzaine de personnes.

Le compte-rendu n'étant pas, comme d'habitude, le reflet des débats—si tant est que débat il y ait—je vais te faire part des décisions prises lors de cette réunion. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que nos échanges épistolaires ont attiré depuis le début de l'année plus de 2000 lectures.

1- Modification des statuts du SDES.

Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie. Suite à une délibération du 14/09/2010 relative à la modification des statuts de ce Syndicat, dont la Commune est membre, le Conseil doit entériner à la fois la modification des conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'esthétique et celle du nom du Syndicat qui devient : Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie. Accord à l'unanimité.

2- Traitement réseau eau potable- Travaux et subventions.

En préambule le Maire fait référence à la délibération N°24/2009 du 24/06/09. Dixit le compte rendu. Pour ta gouverne je te précise que la délibération N°24 est relative au Conseil du 26/05 et qu'elle concerne la distribution de fruits à l'école ! Enfin, tout est bien préparé et tout est bien relu...La délibération **N° 34**, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, validait la modification du traitement de l'eau potable. On passait du chlore à un traitement par ultraviolets avec : « Demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, et **dérogation pour commencer les travaux sans perte du bénéfice de la subvention** ». Devis Véolia : **13 709,05€ HT** ou **15 254,59€ HT** selon que l'on traite avant ou après le réservoir. Ceci précisé, le Maire indique que le Conseil Général a refusé une subvention eu égard à : « *L'absence d'engagement de la collectivité dans une réflexion sur l'organisation d'une gestion intercommunale conformément aux délibérations de l'Assemblée Départementale des 28/01/03 et 27/01/09* » Que dire ? Les travaux n'ont pas été exécutés alors que l'on avait sollicité une dérogation. Pourquoi ? Pas par manque d'argent quand même ! Mais alors qu'en est-il ? On ne sait pas ! Et puis qu'est devenue la subvention accordée par l'Agence de l'Eau qui devait transiter par le Conseil Général ? Le Conseil avait d'ailleurs donné son accord par délibération N°26/2010, en juin. Tu y comprends quelque chose toi ?

Que nous propose-t-on ? D'approuver la mise en place d'un traitement de l'eau par UV avant réservoir mais sans nous en préciser le coût. Identique à 2009 ? J'en doute. De solliciter une subvention auprès du Conseil Général avec dérogation pour commencer les travaux. Dis-moi si je rêve ? Si le C.G. a refusé pourquoi dirait-il oui maintenant ? Enfin, le 1^{er} adjoint a parlé de turbidité de l'eau. Kézaco ? Selon le Larousse : c'est l'état d'un liquide trouble.

S'agissant d'un problème de santé publique, nos sérieux Sénateurs se sont penchés sur le sujet. Que dit leur rapport ?

« Une eau turbide est une eau trouble qui présente une probabilité plus grande d'éléments pathogènes. De plus la turbidité perturbe la désinfection, le traitement par UV est inefficace (!) et le chlore perd de son efficacité. Elle favorise le développement de bactéries et révèle une évolution préoccupante de l'état des sols ». Alors avant de faire ces travaux qu'en est-il de la qualité de l'eau de la source des Fontaines ? Ben on n'en sait pas grand chose, puisque le rapport d'analyses n'est plus affiché ! Accord à l'unanimité mais, le moins que l'on puisse dire, la question n'a pas passionné les Conseillers. N'auraient-ils pas conscience de l'importance du sujet ? Mais il est vrai que lors du Conseil de juin l'adjoint aux travaux avait affirmé que la nouvelle filtration marchait très bien ! Ah mon cher Albinus, c'est à plus rien n'y comprendre !

3- Etude sur l'eau potable.

Serait-ce la suite de ce qui précède ? Le Maire indique qu'il « *Serait souhaitable de réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable, étude qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale de la gestion de l'eau* ». Cela ressemble à s'y méprendre à ce que demande le Conseil Général dans son refus de subvention ! Montmélian et Chignin démarrent. La maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par la Communauté de Communes afin de mutualiser les moyens. Où l'on reparle d'un transfert de compétence de l'eau (et de l'assainissement) vers la Communauté ? On ne nous en dit pas plus... Accord à l'unanimité

4- Renouvellement convention ATESAT.

Assistance technique fournie par l'Etat pour l'aménagement du territoire. Cotisation 2009 : **302,61€**. Pour 2010 ? Motus. Accord à l'unanimité.

5- Installation de ruches.

Demande d'un habitant, disposant d'un agrément d'apiculteur, pour installer 2 ruches puis d'autres dans un maximum de 10 à proximité de la Source des Fontaines. Le Maire propose de mettre à disposition la parcelle A9 à titre précaire, révocable à tout moment sous réserves : d'entretenir ladite parcelle et ne pas utiliser de véhicule à moteur. Accord à l'unanimité. Au fait, pourquoi à titre gracieux et non pas la redevance symbolique des locations de jardins ?

6- Budget général - Décision modificative N° 1.

Suite à l'augmentation de la masse salariale évoquée dans ma lettre 34 il faut alimenter la ligne budgétaire correspondante (N° 6413 Personnel non titulaire). Cette ligne est créditée de **20 000€** au détriment de la ligne Entretien des bâtiments. Pas très important car dans ce dernier domaine on ne fait pas de folie ! Accord à l'unanimité.

7- Constitution d'un avocat - Permis 0730810G1005.

Point rajouté à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de permis de la société « Rosaz Energie » suite à une vente d'une parcelle en ZI (voir ma lettre N°8). Le permis a été refusé une 1^{ère} fois le 30/07/2010 puis accordé le 27/08/2010. Le Maire indique que le Préfet de la Savoie a engagé 2 procédures : l'une pour suspension et l'autre pour annulation auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Maire aurait-il accordé ce permis contre l'avis des services de l'Etat ?

Le Maire se lance dans une explication sur le blocage de la ZI par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Il cite d'abord une réunion avec le SI SARC, où l'Etat est mis en cause, mais n'a pas d'argent pour nettoyer le lit de l'Isère. Puis il cite l'autorisation du Ministre pour la zone industrielle de Terre-Neuve à Gilly ; pourquoi eux et pas nous ? Enfin il met en cause la déviation du Nant Bauchet dans les années 80. Dernier argument si le local prévoit un étage pour se réfugier en cas de sinistre, on doit pouvoir construire ! Je te rappelle que cette zone est pour l'instant inconstructible par un arrêté préfectoral. Résultat : une procédure de plus, contre le Préfet s'il te plaît, avec les honoraires et frais habituels ! Accord à l'unanimité.

8- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération.

a) Recours consort Magnin/Commune d'Arbin/M.El Janati : voir ma lettre N°37

b) Recours Commune d'Arbin-Ville de Montmélian/M. F.Perrin : Le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux a débouté M. Perrin (séance du 23/09/10) de l'ensemble de ses demandes d'indemnités relatives à l'arrachage de vignes suite à la réalisation du périmètre de protection de la source.

c) Déclaration d'intention d'aliéner : le Maire dans le cadre de ses délégations, n'a pas exercé son droit de préemption dans les ventes : Imopro/C.Pasteur, Ben S'ghaier/Baptendier, Maisons de Village/Maumy.

d) Départ de Mme Perceval : Le Maire indique que Mme Perceval, comptable, quitte les services de la Mairie pour rejoindre ceux de Montmélian.

e) Cambriolages dans le secteur : Le Maire indique que plusieurs entreprises de la Z I ont fait l'objet de cambriolages dans les nuits des 13 et 14/10. A leur demande, les industriels concernés seront reçus en Mairie. C'est bien, mais on oublie les très nombreux particuliers victimes des mêmes « visites ». Pour ton info le dernier en date dimanche 24/10 à Mérande.

f) Intervention de M.Tomé 1^{er} adjoint :

M.Tomé donne lecture d'une délibération prise par la Communauté de Communes le 14/09/10 relative aux transferts de compétences au profit de celle-ci. La liste est longue ! Mais est-ce une surprise ? Le Maire a voté contre, son adjoint pour ? Bizarre non ? Le Maire explique sa position sur son vote. En particulier l'entretien de certaines voiries qui sont loin de servir exclusivement à la C.C. On ne peut qu'être du même avis que lui. En effet si la solidarité doit être de mise au sein de la Communauté on a vraiment le sentiment que dans le cadre de ces transferts, certains veulent nous faire avaler des couleuvres ! Mais n'était-ce pas prévisible dès la mise en place des Communautés ? Le Maire indique qu'il a adressé un recours gracieux au Président de la Communauté pour faire modifier certains transferts. Sera-t-il entendu ?

Pour info la confirmation de cette délibération devait être mise à l'ordre du jour des différents Conseils Municipaux le plus tôt possible. Attendons l'échéance des 3 mois réglementaires.

M.Tomé indique que les résultats de l'enquête transports sont disponibles en Mairie. Puis il informe que suite à la réforme de la TP les membres de la Communauté souhaiteraient instaurer une nouvelle taxe intercommunale sur le foncier bâti (Un taux de 0,5% supporté par les entreprises et les ménages) et que les 2 représentants d'Arbin ont voté contre. Et oui, Albinus, un impôt de plus ! D'autant que cette décision est en totale contradiction avec le compte rendu du Conseil Communautaire du 14/09. On nous disait alors que les finances de la Communauté étaient saines, qu'il n'y avait pas de besoin... J'évoquais cette probabilité en conclusion de ma lettre 37, et malheureusement les faits sont là. Président et 1^{ère} vice-Présidente rassuraient pourtant notre Maire sur l'absence de conséquences de la suppression de la T.P.

Comme tu peux le constater, dans cette séance, les questions diverses ne constituent pas les sujets les moins intéressants mais hélas le compte-rendu n'est pas très riche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Novembre 2010